



Panne : qui doit être assuré ? l'hébergeur, ou le client ?

Par **pppplus**, le 17/10/2011 à 14:40

Bonjour,

Je suis hébergeur internet.

Un client me pose une question :

Si votre service tombe en panne, et que j'ai une perte de 15000 euros.

Comment cela va-t-il se passer ?

Imaginons, que mes serveurs tombent en panne, et que je ne puisse pas rétablir les sites internet dans un temps très bref.

Mes clients vont donc avoir une perte plus ou moins importante.

Si mon client perd 15000 euros, pourra-t-il me les réclamer ?

Dois-je souscrire une assurance pour couvrir ce risque ? Sachant que je ne vois pas comment cela serait possible, puisque l'assureur va me demander la hauteur du risque, et je ne connais pas les gains de mes clients.

Mon client doit-il lui même souscrire une assurance pour couvrir ce risque ?

Merci d'avance pour vos éclaircissements.